

## L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité

### The Quebec government's gender-based analysis : Internal mobilisation and strategic alliances for equality

Hélène Massé, Michèle Laberge et Ginette Massé

Numéro 47, printemps 2002

Le genre des politiques publiques : des constats et des actions

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/000341ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/000341ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Massé, H., Laberge, M. & Massé, G. (2002). L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité. *Lien social et Politiques*, (47), 43–54.  
<https://doi.org/10.7202/000341ar>

Résumé de l'article

Qu'est-ce que l'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec ? Quel est le rôle des protagonistes du projet ? Pourquoi le gouvernement s'y est-il engagé ? Et quels sont les enjeux de cette approche qui vise à inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au coeur du processus décisionnel ? Voilà autant de questions auxquelles cet article s'intéresse en faisant ressortir l'importance de la volonté politique, de l'engagement et de la mobilisation du personnel de l'État, du processus organisationnel interne, de même que des alliances stratégiques avec le mouvement des femmes et d'autres groupes de la société civile dans l'atteinte de cet objectif d'égalité.

# L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité

Hélène Massé, avec la collaboration de Michèle Laberge et de Ginette Massé

En septembre 1995, lors de la Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes, à Beijing, plus de 180 États et gouvernements ont adopté un programme d'action dont une partie était consacrée aux mécanismes institutionnels ayant pour fonction de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Un des objectifs stratégiques du programme était ainsi formulé : « pour assurer la jouissance des droits humains, les gouvernements et les autres intéressés devraient promouvoir des mesures concrètes et visibles afin d'intégrer la problématique hommes-femmes dans tous leurs programmes et politiques, de sorte que toute décision soit précédée d'une analyse de ses effets distincts sur l'un et l'autre sexe » (Organisation des Nations unies, 1996 : 113, traduction rectifiée).

Au Québec, le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*<sup>1</sup> a représenté l'occasion privilégiée de donner suite à ces engagements, par un projet mobilisateur<sup>2</sup> intitulé *L'Instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales*.

Le programme d'action du gouvernement est le résultat d'une vaste consultation menée en 1996, dans la foulée de la Conférence de 1995. Le Secrétariat à la condition féminine<sup>3</sup>, avec la participation du réseau des responsables de la condition féminine au gouvernement du Québec, a tenu quatre journées d'échange sur les douze thématiques relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes retenues à Beijing.

Plus de deux cents personnes issues du mouvement des femmes et œuvrant dans diverses organisations

(communautaires, syndicales, professionnelles, patronales, éducatives, universitaires ou régionales) ont contribué à la réflexion et à la définition des priorités devant guider l'intervention gouvernementale. Les groupes consultés ont clairement exprimé qu'ils s'attendent à ce que l'État québécois s'engage à inscrire dans ses pratiques une approche marquée par un souci d'égalité, avant de procéder à toute prise de décision.

Cet article présente les efforts d'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) au gouvernement du Québec depuis 1997 : les approches (concepts, intentions, protagonistes)<sup>4</sup>, l'évolution du projet (mise en place, travaux, expériences pilotes), et surtout les constats à tirer des expériences déjà menées et les enjeux dont il importe de tenir compte pour atteindre des résultats concrets.

L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité

## Approches

L'analyse différenciée selon les sexes<sup>5</sup> vise à discerner de façon préventive, au cours de l'élaboration d'une politique ou mesure, ses effets distincts sur les femmes et les hommes, compte tenu des conditions socio-économiques qui les différencient.

La conception d'une approche ADS ne saurait reposer sur une méthode universelle; chaque pays ou État doit trouver une démarche adaptée à sa société et à ses caractéristiques: systèmes politique, juridique et institutionnel, organisation, conditions de travail, culture, valeurs, schèmes sociaux. Le Québec peut s'inspirer des recherches menées par des organisations internationales et s'enrichir des expériences d'autres sociétés avec lesquelles il partage certaines affinités. Cependant, il doit impérativement adapter ces études et expériences à ses propres réalités.

L'analyse différenciée a pour but d'inscrire dans les pratiques gouvernementales une approche de gestion qui s'adapte au travail courant et éclaire les décisions à prendre, en permettant de discerner à l'avance

leurs effets insoupçonnés porteurs d'inégalités entre les femmes et les hommes et susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs visés.

Cependant, elle ne peut remplacer les politiques dites « spécifiques » destinées à corriger les situations d'inégalité sociale et économique enracinées dans la culture et les institutions. De telles politiques sont nécessaires et le seront tant que subsisteront des situations de discrimination. Au Québec, la *Loi sur l'équité salariale*, la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, le programme de soutien financier *À égalité pour décider*, le concours *Chapeau, les filles!* (pour la formation professionnelle et technique) et, plus récemment, la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* sont des exemples de mesures spécifiques visant à corriger les déséquilibres historiques et structurels entre les femmes et les hommes.

Si l'analyse différenciée « ne peut se substituer aux mécanismes et politiques existants en matière d'égalité entre les femmes et les hommes » (Conseil de l'Europe, 1998 : 20), elle permet d'élargir cette question à tous les secteurs de la vie en société, d'associer un plus grand nombre de personnes à la démarche et d'attirer durablement l'attention sur les effets sexués des politiques. Elle éclaire la prise de décision et l'oriente vers les interventions qui maximisent ses retombées égalitaires.

L'analyse différenciée devient ainsi un levier de transformation des rapports sociaux : elle combat la prééminence accordée aux comportements masculins comme référence

de la neutralité et de l'universalité, les rapports de domination et de supériorité entre les sexes, les préjugés, stéréotypes et autres biais fondés sur le sexe. Il n'y a pas de véritable égalité entre les sexes si ces conditions ne sont pas respectées.

## *La vision de l'égalité entre les femmes et les hommes*

L'analyse différenciée repose donc sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes, qu'il s'agisse de droits humains (civiques, culturels, économiques, politiques et sociaux), d'obligations, de valeur et de dignité, de « chances » ou de choix de vie. De la reconnaissance du droit à l'égalité découle l'obligation d'en assurer le respect dans la conduite des affaires publiques. L'analyse différenciée est sous-tendue par la reconnaissance d'un fait : les expériences des femmes et des hommes sont inscrites dans des rôles qui, malgré l'évolution observée au cours des dernières décennies, demeurent empreints de rigidité et entretiennent des rapports fortement hiérarchisés. C'est pourquoi nous ne parlons pas ici de différences mais bien de différenciations, c'est-à-dire d'un processus de construction sociale des différences.

Au Québec, l'égalité entre les femmes et les hommes est reconnue et acquise sur le plan juridique. Depuis cinquante ans, de nombreuses lois ayant une incidence particulière sur les droits et les conditions de vie des femmes ont été adoptées ou modifiées pour assurer de façon plus certaine le respect de ce principe. Mais y a-t-il une véritable égalité, ou les apparences sont-elles trompeuses ? Comment

expliquer que, dans le cadre d'un emploi à temps plein, à scolarité comparable et bien souvent supérieure, le revenu moyen des femmes demeure largement inférieur à celui des hommes pour un travail similaire ou équivalent ? Que les jeunes filles se cantonnent encore dans des emplois dits « traditionnellement féminins » ? Que la maternité grève encore si lourdement la progression de carrière des femmes ? Que les hommes obtiennent difficilement des congés parentaux ? Que nulle part les femmes n'aient atteint la parité dans les postes électifs ?

Pour faire changer les choses, les constats des analyses différenciées et les solutions proposées aux décisionnaires devront asseoir sur une nouvelle base la relation qui lie les femmes et les hommes dans tous les secteurs de la vie (Conseil de l'Europe, 1999 : 6).

Les obstacles et les résistances, il est vrai, peuvent être difficiles à cerner dans cet espace relatif à l'égalité, étant souvent dissimulés par un discours empreint de rectitude qui s'alimente à des courants conservateurs, politiques ou religieux. Sous ce couvert, la discrimination devient plus subtile et plus difficile à détecter. C'est pourquoi il importe de définir une méthode d'analyse différenciée rigoureuse, en s'appuyant sur tous les moyens disponibles : données ventilées selon le sexe, recherche scientifique, enquêtes, études d'impact et toute autre analyse pertinente.

### *Les protagonistes du projet*

L'inscription de l'analyse différenciée dans les pratiques du gouvernement du Québec résulte, comme nous le disions, des priorités

retenues à l'issue d'une vaste consultation menée en 1996 et des démarches internes de « féministes d'État » pour convaincre les décisionnaires du gouvernement. Par « féministes d'État<sup>6</sup> », nous entendons toutes les personnes, quel que soit le poste ou la fonction qu'elles occupent au sein de l'appareil de l'État, qui intègrent dans leurs activités professionnelles ou politiques des positions liées à la défense des droits et des intérêts des femmes, et qui travaillent à orienter les interventions gouvernementales vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

Depuis les années 1970, au Québec, ces personnes sont notamment présentes au Conseil du statut de la femme<sup>7</sup>, au Secrétariat à la condition féminine et dans plus de trente ministères et organismes. Plusieurs ont milité ou militent au sein du mouvement des femmes, dans des groupes communautaires de services ou de défense de droits, ou encore dans des organisations non gouvernementales locales, régionales, nationales ou internationales. Leur influence à l'intérieur même de l'appareil de l'État, conjuguée aux alliances entretenues historiquement avec le mouvement des femmes du Québec, « aura permis de forcer l'inscription à l'agenda gouvernemental de plusieurs de ses revendications » (Descarries, 1996 : 3). L'instauration de l'analyse différenciée se situe dans cette dynamique.

La mise en œuvre de cette approche nécessite des stratégies diversifiées, car elle fait appel à la volonté des ministres et de plusieurs catégories de fonctionnaires, décisionnaires, gestionnaires et analystes de politiques notamment

(Conseil de l'Europe, 1998 et 1999). Comme toute organisation, l'appareil gouvernemental est loin de former un bloc monolithique. Cet univers où naissent les lois et les politiques qui gouvernent les sociétés est traversé par des courants de pensée multiples, des forces contradictoires, des groupes de pression aux intérêts divergents.

### **Évolution du projet**

Le Conseil des ministres a autorisé le développement de l'analyse différenciée au gouvernement du Québec lors de l'adoption du programme d'action 1997-2000. Il s'agissait, avant d'étendre l'ADS à l'ensemble des ministères et organismes, de l'expérimenter dans le cadre d'un « projet mobilisateur » dirigé conjointement par le Secrétariat général du Conseil exécutif<sup>8</sup>, le Secrétariat du Conseil du Trésor<sup>9</sup> et le Secrétariat à la condition féminine. Le Conseil des ministres a réitéré ses intentions pour les années 2000 à 2003.

### *Organisation et fonctionnement*

En 1997, la responsabilité des opérations est confiée à un comité interministériel composé des trois Secrétariats qui dirigent les travaux et de cinq autres ministères et organismes : Emploi et Solidarité sociale, Finances, Relations avec les citoyens et Immigration, Santé et Services sociaux, Institut de la statistique du Québec. En 2000, trois nouveaux ministères sont associés officiellement aux travaux : Éducation, Culture et Communications, Transports.

Le mandat consiste à définir les objectifs de l'analyse différenciée, à

L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité

cerner les besoins statistiques (données ventilées selon le sexe), à mener et à soutenir des projets pilotes dans le but d'élaborer l'instrumentation pertinente, à développer des stratégies d'implantation progressive de l'approche et à faire rapport au Conseil du Trésor à chacune des étapes décisives des travaux.

Un comité directeur, composé de membres de la direction des organismes centraux, associe les autorités à l'évolution des travaux, assure la prise de décision sur les recommandations proposées et diffuse les orientations privilégiées.

#### *Activités et travaux*

En septembre 1999, le comité directeur adopte le *Rapport de la première étape du projet mobilisateur*, qui présente les travaux réalisés au cours de la première étape d'exploration :

— une recension des écrits sur le sujet et un examen des expériences menées en Europe, en Océanie et en Amérique du Nord;

— un examen des règles de fonctionnement des organismes centraux du gouvernement chargés

d'analyser les mémoires présentés au Conseil des ministres, ainsi que des processus formels et moins formels d'adoption de politiques ou d'autres mesures dans les ministères et les organismes sectoriels;

— un état de situation sur la disponibilité des données ventilées selon le sexe, celles-ci constituant le matériau de base de l'analyse différenciée<sup>10</sup>;

— des rencontres de consultation auprès de personnes représentant le milieu de la recherche et le mouvement des femmes;

— deux projets pilotes, l'un au ministère des Finances, l'autre au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Au terme de cette première étape, le comité interministériel a proposé sept recommandations<sup>11</sup> qui guident le plan de travail de la deuxième étape. La première recommandation a été mise en application en mai 2000 : le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec<sup>12</sup> contient maintenant une section (« L'analyse différenciée selon les sexes ») qui indique dans quels secteurs d'activité des données ventilées selon le sexe sont disponibles. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, cette section est bonifiée.

Sur le plan de la diffusion de l'information, plus d'une dizaine de communications ont été faites dans le cadre de colloques, symposiums, journées d'étude et séminaires au Québec et au Canada, lors de rencontres fédérales, provinciales et territoriales, de même qu'à une conférence internationale sur invitation du Conseil de l'Europe.

Ainsi, le gouvernement du Québec introduit l'analyse différenciée dans ses pratiques en s'appuyant sur les expériences menées dans les pays européens (en particulier) et en misant sur l'expérimentation progressive.

#### *Projets pilotes*

La première vague d'expérimentation (1997-2000) s'est réalisée dans deux ministères, l'un à vocation sociale, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSS), l'autre à vocation économique, le ministère des Finances.

Les autorités du MSS ont choisi d'intégrer l'analyse différenciée dans les *Lignes directrices pour les personnes âgées en perte d'autonomie*, qui en étaient au premier stade de leur élaboration en 1998. Dans le contexte du vieillissement de la population et compte tenu des écarts considérables qui séparent les femmes et les hommes âgés, le choix de cette mesure était particulièrement intéressant. Au cours des travaux, le document a évolué vers des *Orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie*, qui ont été rendues publiques en février 2001.

Les autorités du ministère des Finances ont choisi d'élaborer un *Outil statistique permettant d'analyser les incidences des diverses politiques fiscales sur les femmes et sur les hommes*. Il s'agissait de mesurer l'impact de certaines politiques sur les femmes et sur les hommes dans le domaine de la fiscalité des particuliers. Ces travaux ont abouti à un document intitulé *L'Analyse différenciée selon les*



*sexes : le régime fiscal du Québec*, rendu public en septembre 1999.

Durant l'étape 2000-2003, l'expérimentation est censée se déployer dans sept ministères : Finances, Santé et Services sociaux, Culture et Communications, Éducation, Emploi et Solidarité sociale, Relations avec les citoyens et Immigration, Transports. On vise à élargir les bases établies lors de la première étape et à lancer de nouveaux projets pilotes dans des secteurs diversifiés. Mais quels sont les enseignements à retenir et les constats à tirer des expériences déjà menées ?

### **Enseignements et constats**

#### *La volonté politique*

L'analyse des expériences menées ailleurs dans le monde, en particulier dans les pays scandinaves, le résultat des consultations et les connaissances acquises permettent d'affirmer que la volonté politique est un élément stratégique déterminant pour intégrer la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques publiques.

Une volonté politique claire et l'adhésion des autorités (de l'État ou de l'organisation) sont nécessaires à la réussite d'un tel processus (Conseil de l'Europe, 1998; Verloo, 1999). Beaucoup d'efforts sont actuellement déployés pour instaurer une véritable culture gouvernementale de l'égalité au Québec. Devant l'importance d'inscrire ce grand principe démocratique dans les processus décisionnels courants, les membres du comité directeur ont notamment la responsabilité d'inter-

venir auprès des plus hautes instances du gouvernement.

#### *Les expériences pilotes*

Il est impératif de distinguer ici les résultats atteints des processus qui ont été suivis par chaque ministère. Rappelons que si l'analyse différenciée vise à mieux éclairer la décision, elle ne la détermine pas.

À partir du mandat qui lui a été confié et de l'examen des travaux menés ailleurs, le comité interministériel a opté, dès le début de ses travaux, pour une expérimentation participative, souple et dynamique. Autrement dit, il fallait respecter l'expertise sectorielle des équipes d'analystes concernées par les projets pilotes, encourager leur esprit d'initiative et reconnaître leur contribution directe à la construction d'outils adaptés pour intégrer l'ADS à leur champ d'expertise, trouver ensemble des solutions aux problèmes soulevés durant l'évolution des travaux. Tout changement organisationnel nécessite une période d'adaptation plus ou moins longue et implique des périodes d'essais et d'erreurs (Crozier, 1979 : 69). C'est en tenant compte des irritants et des résistances au changement souvent provoqués par l'imposition de guides, de grilles ou de tout autre outil provenant de l'extérieur que les membres du comité interministériel ont choisi de travailler autrement et plus directement avec les analystes, dans le respect de la culture et des façons de faire de leur ministère ou organisme.

La première vague d'expérimentation de projets pilotes aux ministères de la Santé et des Services sociaux et des Finances a démontré à quel point ce choix a été judicieux.

Par ailleurs, en dépit de leurs limites, les expériences menées sont riches d'enseignements pour la poursuite des travaux (Commonwealth Secretariat, 1999 : 15 et 42; Conseil de l'Europe, 1998 : 24 et 33).

Au MSS, la volonté des autorités administratives de s'engager dans un projet pilote d'analyse différenciée était officiellement acquise au tout début du processus. Les analystes directement concernés ont ainsi intégré une analyse différenciée (Antil, 2001 : 3) dans les travaux relatifs aux *Orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie*. On doit cependant constater qu'un manque d'information, de sensibilisation et de suivi auprès des autorités et d'autres spécialistes associés à la production des orientations a compromis l'atteinte de l'objectif. En fin de parcours, les éléments du document auxquels était appliquée l'analyse différenciée ont été retranchés de la publication. Par contre, d'autres travaux menés dans ce ministère, dont ceux qui portent sur le soutien à la personne dépendante maintenue à domicile et à ses proches, bénéficient des connaissances développées par l'équipe associée au projet pilote.

Il faut retenir de cette expérience que les opérations de communication doivent être menées de façon assidue auprès des autorités et de l'ensemble des personnes en lien avec le projet, et répétées au fur et à mesure qu'il y a mobilité des responsables.

La participation à une démarche d'ADS d'un ministère à vocation économique, le ministère des Finances du Québec, a été reconnue

L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec :  
vers une mobilisation interne et des alliances  
stratégiques pour l'égalité

et appréciée comme une première mondiale par le Conseil de l'Europe lors de la Conférence « L'approche intégrée de l'égalité : une chance pour le 21<sup>e</sup> siècle », qui s'est tenue à Athènes en 1999. Le Québec était alors le seul État participant dont le ministère des Finances prenait part à une analyse fiscale dans une perspective d'égalité hommes-femmes. Le document du Ministère illustre bien l'effet de redistribution de la richesse produit par la progressivité des taux d'imposition et la présence de mesures de préférence fiscale en vertu desquelles un ménage ayant une capacité de payer plus élevée est imposé davantage.

Cependant, certains aspects de la méthodologie utilisée doivent être raffinés afin qu'il soit possible d'effectuer une véritable analyse différenciée selon les sexes. En effet, tout en affirmant que le système d'imposition est basé sur l'individu, l'analyse est principalement fondée sur des données relatives aux ménages. En outre, le Ministère ne précise pas dans son étude comment il compte intégrer les différenciations selon les sexes à ses outils d'analyse habituels et permanents. La participation du Ministère à la poursuite des travaux

permettra d'approfondir l'examen des enjeux entourant la fiscalité au regard de la situation des femmes et des hommes.

Tout au long du processus d'élaboration de ces projets pilotes, la démarche participative et la souplesse du soutien offert ont permis aux deux ministères de travailler sans qu'un mode de fonctionnement précis leur soit imposé. Cette liberté d'action doit être maintenue, car elle reconnaît le champ d'expertise des ministères et favorise l'émergence d'un sentiment de responsabilité face à la prise en compte des différenciations entre les femmes et les hommes dans les projets étudiés. Il importe de préciser ici que le respect de la liberté d'action des ministères ne signifie pas absence de soutien. Au contraire, les enseignements tirés des premières expériences pilotes ont révélé qu'un soutien régulier doit être assuré aux équipes qui expérimentent un projet pilote. Les modalités de ce soutien sont discutées avec les autorités de chaque ministère.

L'orientation privilégiée au Québec pour le développement d'une instrumentation pertinente fait appel tant à la participation des analystes qu'à l'adhésion des gestionnaires et des autorités. C'est dans le processus même d'expérimentation et en collaboration avec les analystes travaillant aux projets pilotes qu'une instrumentation est développée et adaptée progressivement aux divers domaines de responsabilité sectoriels. C'est l'un des défis de la stratégie retenue : l'instrumentation doit s'inscrire dans un processus global et faire participer les personnes les plus directement

concernées afin que les outils correspondent le plus efficacement possible aux besoins des analystes qui auront à les utiliser.

L'ampleur, la complexité et la nouveauté du processus nécessitent la contribution constante de spécialistes de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans ce sens, les réseaux central et régional des responsables de la condition féminine au gouvernement sont considérés comme des ressources internes indispensables qui doivent être graduellement formées et appelées à travailler étroitement au développement de cette approche dans les ministères et les organismes.

Certes, plusieurs difficultés sont survenues depuis le début des travaux dans les ministères qui conduisent des projets pilotes : les remaniements ministériels, la mobilité des personnes, le manque de communication entre l'administration et les équipes d'analystes, les changements d'orientations politiques des projets pilotes, le manque de suivi lorsqu'il y a subdivisions des équipes de travail, la rapidité d'exécution, les enjeux imprévus, etc. La constance, la cohérence, la rigueur, le soutien et le renforcement des stratégies de communication sont nos meilleurs atouts. Ce qui importe, c'est d'apprendre des succès et de l'insuccès. Ils nous indiquent les éléments forts et les ajustements nécessaires pour progresser vers l'objectif visé. L'engagement, l'ouverture et le développement d'expertise tout comme les résistances, les blocages et les biais qui ont marqué la réalisation des projets pilotes servent d'indicateurs quant aux élé-

ments qui doivent faire partie d'une solide formation de base pour l'analyse différenciée.

### *La formation*

Tout en reconnaissant l'importance de la formation lorsqu'un changement organisationnel est proposé, le comité interministériel, appuyé par le comité directeur, a choisi d'avancer avec prudence dans cette voie. C'est seulement à partir des questions soulevées et des difficultés rencontrées au cours des expériences pilotes qu'il est possible de cerner les éléments qui doivent être développés en vue d'une formation pour le personnel de la fonction publique.

Ainsi, jusqu'à maintenant, il a été jugé prématuré d'offrir une telle formation. L'expérimentation passée et en cours permet de préciser les besoins en vue d'organiser des activités de communication et des cours spécialisés adaptés aux divers types de personnels (Conseil de l'Europe, 1998) qui œuvrent dans différents secteurs d'activité. Compte tenu des contraintes liées à la disponibilité des acteurs gouvernementaux, qu'ils soient ministres, sous-ministres, gestionnaires ou analystes, les activités de communication et les cours spécialisés doivent être soigneusement préparés et dispensés avec efficacité, afin que les buts visés soient atteints.

### **Enjeux**

Au terme des travaux et des expériences des dernières années, il convient de s'interroger sur les gains réels qui peuvent être obtenus par l'intégration de l'analyse différenciée au cadre de gestion du gouver-

nement du Québec, de même que sur les effets pervers qui pourraient éventuellement en résulter par rapport à l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes. Il y a lieu de s'interroger en particulier sur les conditions qui peuvent soit favoriser soit entraver la contribution de l'analyse différenciée à la progression vers une authentique égalité de fait inscrite dans toutes les sphères de l'activité humaine. Il convient en somme de cerner les enjeux qui se posent actuellement en cette matière.

### *Le maintien de l'engagement gouvernemental*

Cette approche ne pourra pas s'implanter et être élargie progressivement à l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement si elle n'est pas soutenue de façon constante et énergique par les ministres et les autorités de la fonction publique. À cet égard, la décision du Conseil des ministres d'en confier la direction à trois organismes centraux crée une situation de départ propice à l'affirmation de la volonté politique.

Cependant, les structures organisationnelles en elles-mêmes n'assurent pas le succès d'une telle entreprise. Dans le meilleur des cas, elles en favorisent l'efficacité et le rendement. Il faut donc que les personnes qui agissent à l'intérieur de ces structures et qui ont la responsabilité des travaux soient convaincues de la nécessité de progresser vers l'égalité, sans quoi les préoccupations de court terme, surtout en situation économique difficile, peuvent facilement supplanter les exigences de transformation à plus long terme.

### *La disponibilité de données ventilées selon le sexe*

Les données ventilées selon le sexe sont un matériau de base indispensable; c'est l'indicateur premier d'une situation d'inégalité. Sans elles, il n'y a pas d'analyse possible et, partant, de solutions mieux adaptées. Inévitablement, leur collecte crée des coûts additionnels qui peuvent être négligeables pour certaines organisations mais considérables pour d'autres. Il ne s'agit pas ici du simple ajout de la variable « sexe ». Pour que les résultats soient significatifs et les raffinements de l'analyse possibles, c'est quelquefois la taille même de l'échantillon qui doit être ajustée pour que les paramètres féminins et masculins puissent être mis en corrélation avec les classes d'âge, les tranches de revenus, l'appartenance à différentes collectivités et autres variables.

Pour éviter cette charge supplémentaire, certaines administrations pourront être tentées de prétendre à la neutralité et à l'universalité de leurs programmes et de leurs services à la population. Cette assertion est quelquefois fondée, mais il s'agit plus souvent d'une dangereuse illusion. D'autres difficultés peuvent surgir du fait que certaines administrations s'intéressent davantage à la situation d'entités collectives telles que les familles, les ménages ou les entreprises, et traitent leurs données sur cette base, ce qui occulte la situation particulière des femmes et des hommes et s'oppose à une analyse différenciée, même si d'autres indicateurs en démontrent la pertinence.

Si les données sexuées sont utiles à l'analyse différenciée, elle le sont



L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité

aussi pour les stratégies dirigées vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Leur diffusion auprès des organisations non gouvernementales est donc nécessaire, car la comparaison des réalités vécues par les femmes et par les hommes peut influencer leurs priorités d'action.

#### *Les mesures préventives et les mesures correctrices*

L'analyse différenciée est censée précéder l'adoption de nouvelles mesures, pour prévenir le maintien ou l'aggravation des disparités socio-économiques entre les femmes et les hommes susceptible de résulter d'une décision prise sans l'éclairage approprié. Mais l'ADS, si adéquate soit-elle, ne peut agir sur le passé ni corriger les discriminations et les inégalités héritées de l'histoire. Elle est résolument axée sur la construction d'un avenir plus égalitaire. Elle s'insère dans une stratégie sociétale visant à intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les processus de décision du gouvernement et, éventuellement, d'autres organisations. Elle ne remplace pas les mesures correctrices ou « spécifiques » mais s'y ajoute. C'est un raffinement

supplémentaire dans l'exercice du rôle régulateur de l'État. Les mesures correctrices auront leur raison d'être tant que des déséquilibres seront observés entre la situation socio-économique des femmes et celle des hommes.

#### **Le renforcement du dialogue avec la société civile**

Bien que, de façon générale, on s'entende pour dire que l'analyse différenciée selon les sexes est une bonne stratégie (Verloo, 1999), elle suscite parfois de l'ambivalence, étant perçue soit comme une menace aux acquis du mouvement des femmes depuis trente ans, soit comme un nouveau souffle qui anime les processus décisionnels et les pousse vers l'égalité. Avec ses paramètres élaborés de façon plus formelle dans les années 1990, cette approche est appliquée à une réalité toujours plus complexe et plus subtile, influencée par des tendances lourdes (mondialisation, innovation technologique, rapidité des communications) et par des diagnostics adverses, telles ces allégations souvent entendues selon lesquelles les femmes ont gagné leur bataille puisqu'elles sont partout...

L'action sociale et politique en faveur de l'égalité concerne trois univers : l'univers individuel (relations interpersonnelles, habitudes, comportements), celui des institutions, qui ont leurs propres schèmes de référence, leur culture et leur mode de fonctionnement, et enfin celui de la société dans son ensemble, avec sa structure politique et économique et les aspirations de sa population (Masson, 1999). L'analyse différenciée est

d'abord expérimentée dans l'univers des institutions, mais son succès est lié à l'engagement des *personnes* qui y collaborent à l'intérieur des ministères et organismes et à la participation et à la collaboration de la *société* civile.

À notre avis, il n'y a pas lieu de croire que l'action de la société civile en vue du soutien de l'égalité entre les femmes et les hommes puisse être menacée ou diminuée par l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales.

Il est clair que l'analyse différenciée soulève bien des appréhensions, et les « féministes d'État » ne sont pas à l'abri des doutes. Certaines représentantes du milieu de la recherche féministe et du mouvement des femmes redoutent en particulier que l'engagement du gouvernement s'inscrive davantage dans une tentative de récupération de l'action féministe que dans une réelle intention d'instaurer à terme une société dégagée de l'inégalité entre les sexes. On craint qu'une telle appropriation par le gouvernement mène à une normalisation de l'action des groupes, à une réduction des crédits qui leur sont octroyés de même qu'à une survalorisation des problématiques qui concernent les garçons et les hommes (Boudreault et De Sève, 2001; Osama et al., 2000; Andrew, 1997; St-Hilaire, 1997).

Étant donné ces inquiétudes, une question se pose avec acuité : les effets pervers que pourraient générer les travaux actuellement en cours sont-ils plus menaçants pour les femmes que ne sont souhaitables les progrès potentiels qu'offre l'ADS pour la transformation des rôles, des

rapports de pouvoir et de la répartition du travail entre les femmes et les hommes dans les sphères privée et publique ?

L'analyse différenciée selon les sexes est l'initiative actuellement retenue par de nombreux États et institutions pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Bien sûr, elle n'est pas la seule initiative possible, ni la plus facile, ni même la plus sûre, mais c'est très certainement la plus prometteuse, celle dans laquelle le gouvernement du Québec investit ses efforts. À cet égard, un élément de l'analyse différenciée est considéré comme positif, même par les personnes qui expriment de sérieuses réserves à l'égard de son implantation. Cet élément positif, c'est la collecte, la diffusion et l'utilisation systématique de données ventilées selon le sexe par les ministères et organismes, les instituts de statistique nationaux et les institutions d'enseignement et de recherche.

Dans tout ce processus, il faut admettre les ratés et les gains, recommencer cent fois le travail de sensibilisation, faire de nouveaux essais et mettre au point progressivement les formations et les instruments les plus appropriés. Il faut aussi consentir à ce que les transformations se réalisent d'abord lentement, tout en mobilisant le plus grand nombre de personnes possible. Finalement, pour assurer la viabilité de la démarche, il importe d'actualiser et de redéfinir les modes d'interaction, de concertation et de collaboration entre le mouvement des femmes, les milieux de la recherche féministe et les « féministes d'État »

(Descarries, 1996 : 6), et d'établir les tribunes appropriées au dialogue et aux alliances stratégiques.

Il est tout aussi essentiel de poursuivre des échanges avec d'autres organisations non gouvernementales, des institutions d'enseignement, des regroupements qui travaillent sur le terrain avec des décideurs à l'échelle locale, régionale et nationale, des organismes internationaux, d'autres gouvernements, des organismes syndicaux, des associations professionnelles. Ainsi sera-t-il possible de partager des expériences relatives à l'égalité des sexes, de discuter de l'intégration de l'ADS dans la gestion des organisations, de répondre à des demandes d'information ou même d'éveiller l'intérêt.

En somme, l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes fait appel à la participation et à la solidarité des femmes et des hommes de toute la société québécoise, qui doivent agir autrement pour mieux vivre ensemble.

Hélène Massé  
avec la collaboration de Michèle  
Laberge et de Ginette Massé  
Secrétariat à la condition féminine  
Gouvernement du Québec

## Notes

<sup>1</sup> Le Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises est divisé en trois grandes parties. La première comprend les trois projets mobilisateurs suivants : L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales; La prévention des grossesses précoces et le soutien aux mères adolescentes; Le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique. La deuxième partie présente les 43 actions sectorielles,

regroupées sous huit thèmes (l'emploi et l'entrepreneuriat; la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales; le partage du pouvoir; l'éducation et la formation; la santé et le bien-être; la lutte contre la violence; la coopération internationale; la reconnaissance et le respect des droits), que s'engagent à réaliser les 34 ministères et organismes partenaires en fonction de leur mission et de leurs responsabilités particulières. La troisième partie regroupe les 15 actions locales et régionales visant à assurer la place des femmes dans le développement des régions.

<sup>2</sup> Le projet est qualifié de « mobilisateur » parce qu'il implique la concertation et la mobilisation de plusieurs ministères et organismes et que ses enjeux sont d'une importance capitale pour le développement de la société québécoise.

<sup>3</sup> Le Secrétariat à la condition féminine, créé en 1979, a pour mandat de fournir l'expertise-conseil nécessaire à la ministre responsable de la Condition féminine qui, au nom du gouvernement du Québec, assure le développement des orientations, la cohérence des actions et la coordination des interventions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la société québécoise. Le Secrétariat exerce son rôle d'expert-conseil par des avis et par sa participation à des comités et à des groupes de travail interministériels. Une partie importante du travail du Secrétariat consiste à coordonner l'activité des ministères et des organismes en travaillant avec le réseau central des responsables du dossier de la condition féminine dans plus de trente ministères et organismes et avec le réseau régional constitué en vertu d'une entente de collaboration entre le ministère des Régions, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et le Secrétariat à la condition féminine. Ainsi, en collaboration avec des partenaires de plusieurs secteurs d'activité, il conçoit des orientations gouvernementales et coordonne leur mise en œuvre à travers les programmes d'action qui en découlent. Le Secrétariat contribue au positionnement stratégique du gouvernement du Québec sur la scène internationale et dans le cadre des relations fédérales, provinciales et territoriales au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes.

<sup>4</sup> La section « Approches » s'appuie sur les documents suivants, qui ont été produits

L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité

52

par le Secrétariat à la condition féminine et servent de fondement à l'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises, Rapport de la première étape du Projet mobilisateur portant sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales, 1999, Programme d'action 2000-2003. L'égalité pour toutes les Québécoises, Plan stratégique 2001-2004.*

- <sup>5</sup> « Analyse différenciée selon les sexes » est l'appellation retenue au gouvernement du Québec. Au Canada, l'expression utilisée est « analyse comparative entre les sexes » ou « gender-based analysis ». Le Conseil de l'Europe utilise quant à lui le concept d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (« gender mainstreaming »).
- <sup>6</sup> Cette définition s'inspire de celle qui a été soumise lors de la session intitulée « Partenariat "féministes d'État" et milieux féministes : une alliance à construire » organisée par le Secrétariat à la condition féminine lors du Colloque international *La Recherche féministe dans la francophonie*, tenu à l'Université Laval du 24 au 28 septembre 1996, à l'initiative de la Chaire d'étude sur la condition des femmes.
- <sup>7</sup> Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude qui, depuis 1973, veille à promouvoir et à défendre les droits des Québécoises. Organisme indépendant, il conseille le gouvernement sur tout sujet lié à la condition féminine, réalise des études ou des recherches et fournit l'information pertinente aux femmes, aux

groupes de femmes et au public. Outre sa présidente, le Conseil comprend une secrétaire générale et dix membres nommés par le gouvernement après recommandation des associations féminines, des groupes socio-économiques et des milieux syndicaux et universitaires. Sa structure régionalisée lui permet de jouer son rôle d'interface entre le mouvement des femmes et les instances gouvernementales régionales, comme il le fait d'ailleurs au niveau central.

- <sup>8</sup> Le Secrétariat général du Conseil exécutif a pour fonction de fournir au Conseil des ministres et à ses comités, qui constituent les mécanismes de coordination de l'État, les services de soutien administratif nécessaires à leur fonctionnement. Il assure la liaison entre le Conseil exécutif, les comités, les ministères et les organismes. Il assure aussi le secrétariat du Conseil des ministres et de ses comités et leur fournit des services d'analyse et de soutien. Il assiste le Premier ministre et le Conseil exécutif dans le développement global de l'organisation et dans la gestion des emplois supérieurs. Enfin, il fournit des services de soutien aux ministres délégués et aux personnes qui président des comités.
- <sup>9</sup> La mission du Secrétariat du Conseil du Trésor consiste à conseiller le Conseil du Trésor ainsi que le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, ministre responsable de l'Administration et de la Fonction publique et président du Conseil du Trésor, en matière de gestion des ressources humaines, budgétaires, matérielles et informationnelles, de même qu'à offrir des services aux citoyennes et aux citoyens et à la communauté gouvernementale.
- <sup>10</sup> Il est ressorti de cet exercice que certains ministères et organismes disposent généralement de données ventilées selon le sexe. Toutefois, ces données sont souvent sous-utilisées. Dans d'autres ministères et organismes, les données générales et régionales ventilées selon le sexe sont soit insuffisantes, soit inexistantes.
- <sup>11</sup> Il est ainsi recommandé :
- que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), en collaboration avec les ministères et les organismes représentés au sein du comité interministériel, évalue la possibilité de développer dans son site

Internet une section présentant des données ventilées selon le sexe en vue de soutenir l'instauration de l'analyse différenciée au gouvernement du Québec;

- que les autorités des ministères et des organismes soient sensibilisées et invitées, dès maintenant, à recueillir et à mettre à jour des données ventilées selon le sexe dans leur domaine de responsabilités dans le but de pouvoir intégrer progressivement l'analyse différenciée selon les sexes dans leurs pratiques sectorielles;
- que le comité directeur s'assure, par les moyens qu'il juge les plus appropriés (forum des sous-ministres, cercle des sous-ministres adjoints et associés et document d'orientation concernant l'exercice de planification stratégique notamment), d'informer et de sensibiliser les plus hautes instances politiques et administratives et de susciter leur adhésion aux enjeux de la démarche visant l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques du gouvernement;
- que le Secrétariat général du Conseil exécutif et le Secrétariat du Conseil du Trésor s'outillent pour prendre en considération l'approche de l'analyse différenciée selon les sexes et intégrer cette dimension dans leurs analyses des planifications stratégiques, des revues de programmes et des mémoires présentés au Conseil du Trésor et au Conseil des ministres;
- que le comité directeur donne un mandat pour développer, en collaboration avec le comité interministériel et les analystes des ministères pilotes, une instrumentation appropriée comprenant un outil de sensibilisation, un outil technique et un outil d'analyse méthodologique, en vue de l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes. Les travaux devront être réalisés dans le souci constant que ces outils, qui serviront notamment à la formation des analystes de politiques, puissent être facilement adaptés aux différents champs de responsabilités des ministères et des organismes;
- que des membres du comité directeur et du comité interministériel fassent connaître à des publics cibles intéressés (milieu universitaire, entreprises privées, municipalités, organismes paragouvernementaux, instances locales et régionales, organismes communautaires, etc.) les objectifs, les orientations et l'évolution

du projet d'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec;

— que le Québec poursuive des échanges internationaux sur l'analyse différenciée selon les sexes dans le but d'enrichir sa propre expertise et d'en faire profiter d'autres sociétés, notamment au sein de la francophonie. Les connaissances acquises et les expériences observées devraient être largement diffusées au Québec.

<sup>12</sup> L'adresse du site Internet de l'Institut de la statistique du Québec est la suivante : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca).

## Bibliographie

- AGACINSKI, Sylviane. 1998. *Politique des sexes*. Paris, Éditions du Seuil.
- ANDREW, Caroline. 1997. « Dans quels contextes sociopolitiques s'inscrivent les changements actuels en condition féminine ? », dans *L'analyse différenciée par sexe : levier pour l'égalité ? Le développement ? La paix ?*, Séminaire organisé par Relais-femmes et le Comité québécois de suivis de Beijing, Université du Québec à Montréal : 14-20.
- ANTIL, Thomas. 2001. *L'Analyse différenciée selon les sexes : implications pour l'intervention auprès des hommes*. Présentation au colloque « Hommes, intervention et changement », 69<sup>e</sup> Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), Université de Sherbrooke, 16 p.
- BASMA, Osama, Lyne KURTZMAN et Micheline DE SÈVE. 2000. *Introduction à l'analyse différenciée selon les sexes appliquée aux politiques gouvernementales*, Cahier 1, Protocole UQAM/Relais-femmes, Université du Québec à Montréal, Service aux collectivités, 59 p.
- BOUDREAULT, Michèle, et Micheline DE SÈVE. 2001. *Parité politique et analyse différenciée selon le sexe : approche intégrée de la citoyenneté ou aporie du féminisme ?* Présentation au colloque « Femmes et citoyenneté », 69<sup>e</sup> Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), Université de Sherbrooke.
- BRAIS, Nicole. 2001. *L'Analyse différenciée selon les sexes. Cadre de référence et démarche méthodologique appliquée au contexte municipal*. Ville de Québec, document de travail, 50 p.
- BUDLENDER, Debbie, Rhonda SHARP et Kerri ALLEN. 1998. *How to Do a Gender-sensitive Budget Analysis : Contemporary Research and Practice*. Londres, Australian Agency for International Development, Canberra, et the Commonwealth Secretariat, 81 p.
- CARVER, Terrell. 2000. « Théories politiques féministes et théories postmodernes du genre », dans *Genre et politique. Débats et perspectives*. Paris, Gallimard, Collection Folio/Essais : 455-513.
- COMITÉ CANADIEN POUR LE SUIVI APRÈS BEIJING '95. 1996. *Guide canadien pour le suivi après Beijing '95. Agissez en faveur de l'égalité, du développement et de la paix*. Ottawa, Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF), Comité coordonnateur canadien pour Beijing, 184 p.
- COMMONWEALTH SECRETARIAT. 1999. *Gender Management System Handbook*. Londres, 63 p.
- COMMISSION EUROPÉENNE. 2001. *Politiques scientifiques dans l'Union européenne. Intégrer la dimension du genre, un facteur d'excellence*. Direction générale de la recherche, Rapport du groupe de travail « Femmes et sciences » du Réseau ETAN (European Technology Assessment Network), 157 p.
- CONDITION FÉMININE CANADA. 1996. *Analyse comparative entre les sexes. Guide d'élaboration de politiques*. Ottawa, Gouvernement du Canada, 30 p.
- CONDITION FÉMININE CANADA. 1999. *Les Indicateurs de l'égalité entre les sexes : préoccupations publiques et politiques gouvernementales*. Ottawa, Gouvernement du Canada, 234 p.
- CONSEIL DE L'EUROPE. 1999. *Actes de la Conférence « L'Approche intégrée de l'égalité : une chance pour le 21<sup>e</sup> siècle »*. Athènes, 177 p.
- CONSEIL DE L'EUROPE. 1998. *L'Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes : cadre conceptuel, méthodologie et présentation des « bonnes pratiques »*. Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité (E6-S-MS). Strasbourg, 92 p.
- CONSEIL DE L'EUROPE. 1999. *Égalité entre les femmes et les hommes : priorités pour l'avenir*. Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes sur les priorités futures, les stratégies et les méthodes de travail dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. Strasbourg, 63 p.
- CONSEIL DE L'EUROPE. 2001. *L'Action du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes*. Document d'information. Strasbourg, 13 p.
- CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE DE MONTRÉAL. 2000. *Êtes-vous du genre ? Un portrait comparatif de la situation socio-économique des femmes et des hommes de l'île de Montréal*. Comité Femmes et développement régional, Étude réalisée par Lise MOISAN, 96 p.
- CROZIER, Michel. 1970. *La Société bloquée*. Paris, Éditions du Seuil, collection Politique.
- DAYAN-HERZBRUN, Sonia. 2000. « La mixité dans le politique », dans *Genre et politique. Débats et perspectives*. Paris, Gallimard, Collection Folio/Essais : 281-299.
- DESCARRIES, Francine. 1996. *Partenariat féministe... pouvons-nous rêver « de changer le monde » ?* Session intitulée « Partenariat "féministes d'État" et milieux féministes : une alliance à construire » organisée par le Secrétariat à la condition féminine lors du colloque international *La Recherche féministe dans la francophonie* tenu à l'Université Laval du 24 au 28 septembre 1996, à l'initiative de la Chaire d'étude sur la condition des femmes, 14 p.
- FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES. *Actions concertées pour promouvoir et soutenir la recherche sur le vieillissement de la population et ses impacts économiques et sociodémographiques*. Guide d'appel d'offres FQRNT-430 2001-2004, 55 p.
- FROHN, Winnie. 22 mars 2001. *Formation sur l'analyse différenciée selon les sexes*, dans le cadre des activités du Réseau des



L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité

54

représentantes en condition féminine aux instances de développement régional sous la responsabilité du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), Formation développée conjointement par Relais-femmes et l'Université du Québec à Montréal, 14 p.

GRÉSY, Brigitte. 2000. « L'égalité des chances dans les pratiques politiques et sociales », *Revue Pour, Femmes, hommes, construire l'égalité*, Paris, Éditions du GREP, no 168 : 201-206.

HORELLI, Liisa. 1997. « Engendering evaluation of European regional development, Shifting from a minuet to progressive dance ! », *Evaluation*, Londres, Sage Publications, vol. 3 : 435-450.

MASSON, Dominique. 1999. « Nouvelles perspectives féministes », *Recherches féministes, Femmes, État, Société*, 12, 1 : 5-24.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. 1999. *Projet pilote du Québec pour l'analyse différenciée selon les sexes : Les Lignes directrices pour les services aux personnes âgées*. Présentation à la Conférence du Conseil de l'Europe, « L'approche intégrée de l'égalité : une chance pour le 21<sup>e</sup> siècle », Athènes, 16 au 18 septembre, 9 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. 2001. *Orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie*. Québec, Gouvernement du Québec, 47 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET

DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES et SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. 1995. *Stratégies du Québec pour les femmes : bilan, constats, perspectives 1985-2000*. Québec, Gouvernement du Québec, 183 p.

MINISTÈRE DES FINANCES. 1999. *L'Analyse différenciée selon les sexes : le régime fiscal du Québec*. Québec, Gouvernement du Québec, 43 p.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. 1999. *Projet mobilisateur portant sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales*. Rapport de la première étape, Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises. Québec, Gouvernement du Québec, 42 p.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. 1995. *Programme d'action de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes*, Beijing.

PERROT, Michelle. 2000. (Dossier constitué par.) « An 2000 : quel bilan pour les femmes ? », *Problèmes politiques et sociaux*, dossiers d'actualité mondiale, no 835, 83 p.

RANKIN, L. Pauline, Jill VICKERS et Ann-Marie FIELD. 2001. *Les Mouvements de femmes et le féminisme d'État : intégrer la diversité à l'élaboration des politiques gouvernementales*. Recherche en matière de politiques. Ottawa, Condition féminine Canada, 82 p.

SAINSBURY, Diane. 2000. « Les droits sociaux des femmes et des hommes, les dimensions du genre dans les États-providence », dans *Genre et politique. Débats et perspectives*. Paris, Gallimard, collection Folio/Essais : 233-280.

ST-HILAIRE, Colette. 1997. « Du sexe au genre : comment penser la différence des sexes ? », dans *L'Analyse différenciée par sexe : levier pour l'égalité ? Le développement ? La paix ?* Séminaire organisé par Relais-femmes et le Comité québécois de suivis de Beijing : 24-40.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. 1997. *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, dans le cadre de *La Politique en matière de*

*condition féminine. Un avenir à partager...* Québec, Gouvernement du Québec, 138 p.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. 1999. *Analyse du projet pilote du ministère des Finances « L'Analyse différenciée selon les sexes : le régime fiscal du Québec »*. Québec, Gouvernement du Québec, 13 p.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. 2000. *Programme d'action 2000-2003 L'égalité pour toutes les Québécoises*, dans le cadre de *La Politique en matière de condition féminine. Un avenir à partager...* Québec, Gouvernement du Québec, 162 p.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. 2000. *Rapport synthèse du Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*. Québec, Gouvernement du Québec, 62 p.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. 2001. *Plan stratégique 2001-2004 du Secrétariat à la condition féminine*. Québec, Gouvernement du Québec, 26 p.

SERVICE AUX COLLECTIVITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (UQAM), ALLIANCE DE RECHERCHE IREF/RELAIS-FEMMES, CENTRE D'ORGANISATION MAURICIEU DE SERVICES ET D'ÉDUCATION POPULAIRE (COMSEP) (collaboration). 2001. *L'Analyse différenciée selon les sexes : approches gouvernementales et paragouvernementales. Nouveaux enjeux, nouvelles stratégies en vue d'instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes* (sous la direction de Lyne KURTZMAN et de Micheline DE SÈVE). Montréal, 199 p.

SEN, Amartya. 2000. *Repenser l'inégalité*. Paris, Éditions du Seuil, 282 p.

VERLOO, Mieke. 1999. *L'Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes : pratique et perspectives*. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 23 p.

WAYLEN, Georgina. 2000. « Le genre, le féminisme et l'État : un survol », dans *Genre et politique. Débats et perspectives*. Paris, Gallimard, collection Folio/Essais : 203-232.